

Rapport de la sous-commission du budget 2016

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Membres: Katia Babey **PS**
Lucie Marchon **POP** – excusée
Marc Arlettaz **UDC** – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 20 octobre 2015 en présence de Monsieur Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, et de Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice du dicastère, ainsi que, pour leurs services ou secteurs respectifs :

- Madame Anne-Véronique Robert (cheffe du secteur permis de construire) et Messieurs Philippe Carrard (chef du secteur planification et aménagement du territoire, urbaniste communal), José Esteras (architecte du patrimoine) et Yanick Stauffer (responsable du marketing urbain) pour le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) – *centres 755 et 813*;
- Monsieur Jean-Daniel Jeanneret (chef de service) pour le service des affaires régionales et des relations extérieures (SARRE) – *centres 110, 125 et 150*;
- Messieurs Pierre Schneider (ingénieur communal) et Fernando Soria (administrateur des travaux publics) pour les Services techniques et la STEP - *centres 701, 712, 720 et 721*;
- Messieurs Antoine Guilhen (architecte, chef de service) et Fernando Soria pour le service d'architecture et des bâtiments (SAB) et la gérance des immeubles – *centres 200, 201, 210, 211, 212, 213, 230, 240 et 250*.
- Monsieur Fernando Soria pour le service géomatique – *centre 770*.
- Madame Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants, cheffe de service) et Monsieur Thibault Castioni (chancelier) pour la chancellerie et le contrôle des habitants – *centres 100, 110, 121 et 130*.

Etaient excusés Mesdames Catherine Huther (cheffe du service géomatique) et Nathalie Rey, gérante ainsi que Monsieur Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration).

Discussion générale

Compte tenu de la situation financière très difficile de la Ville, l'ensemble des services a dû consentir des efforts considérables pour réduire sensiblement les charges.

Dans tous les secteurs, ces efforts se traduisent par des choix souvent douloureux quant à la réduction des effectifs ou à l'abandon de certaines prestations.

Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE)

Mme Robert et MM. Carrard, Esteras et Stauffer

L'excédent de charges est réduit de CHF 295'140 par rapport au budget 2015 (centres 755 et 813), malgré les nouvelles charges liées au transfert du service du géomètre communal depuis le service économique, auquel il était jusqu'à présent rattaché (env. CHF 211'350.- de charges salariales et frais inhérents à son activité).

A noter toutefois une amélioration dans les amortissements de CHF 256'000.-.

La réduction nette de charges est par conséquent d'environ CHF 250'000.- par rapport aux activités assumées jusqu'alors par le SUE.

755 – SUE Urbanisme

L'architecte communal, qui fera valoir son droit à la retraite au 1^{er} novembre 2015, ne sera pas remplacé. Les tâches qu'il assumait seront réparties entre différents collaborateurs du service.

En ajoutant la réduction du taux d'activité de deux postes, la dotation en personnel entre les centres 755 et 813 est réduite de 1,5 EPT.

En plus de l'abandon de la plateforme UrbaiNE, plusieurs cotisations à des associations liées à l'urbanisme ou à la mobilité ont été annulées et la subvention octroyée à la fondation en faveur de la protection du patrimoine est réduite. Des réflexions sont en cours sur l'avenir du financement de cette fondation. La création en parallèle d'une "société d'amis", qui permettrait la perception de cotisations de soutien, est évoquée.

En termes d'investissement, il y a lieu de relever que:

- le système Velospot fait face à de nombreux actes de vandalisme qui nécessitent le remplacement intégral des cadenas à court terme, puisqu'à fin octobre 2015, seuls 15 cycles sur 75 sont opérationnels suite à ces déprédations (CHF 15'600.-);

- les plans directeurs communaux en cours d'élaboration seront, dans la mesure du possible, réalisés à l'interne, mais quelques prestations spécialisées devraient être externalisées pour un montant de CHF 30'000.-;
- les aménagements et le mobilier urbain font l'objet d'un crédit de CHF 40'000.-, correspondant à la moitié de la somme allouée lors d'une année standard avant l'apparition des difficultés financières actuelles.

813 – SUE Environnement

Consécutivement au départ de l'architecte communal non remplacé, le domaine de la salubrité publique sera désormais conduit par le responsable du marketing urbain, en plus de sa charge de travail initiale liée aux dossiers immobiliers.

Le crédit d'engagement de CHF 50'000.- sollicité pour les installations photovoltaïques est prévu pour des projets pilotes développés en collaboration avec Viteos.

Service des affaires régionales et des relations extérieures (SARRE)

M. Jeanneret

110 – Conseil communal

Les nombreuses collaborations qu'entretient la Ville de La Chaux-de-Fonds avec diverses institutions impliquent des coûts importants (compte 31300100).

Un travail d'audit a été mené par le chef du SARRE et la chargée des relations extérieures et de la coopération, afin d'évaluer systématiquement la nécessité de poursuivre les collaborations.

Il en ressort que la cotisation à des institutions telles que la Région Capitale Suisse, l'Association des communes neuchâteloises, le Parc régional du Doubs, Tourisme neuchâtelois, le Forum transfrontalier ou l'Union des Villes suisses, auxquelles l'affiliation est légalement obligatoire ou qui apportent une plus-value à la Ville, doit être conservée.

A l'inverse, certaines cotisations ont été diminuées, leur mode de calcul renégocié ou l'affiliation de la Ville tout simplement supprimée.

Il convient notamment de relever le cas du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN), pour lequel la contribution de la Ville, qui s'articulait jusqu'à présent en plusieurs volets (contribution de base, contribution additionnelle, Agglomération Urbaine du Doubs et Réseau des 3 Villes) sera maintenant limitée à la contribution de base, d'un montant de CHF 2.50 par habitant.

Entre autres abandons ou diminutions de cotisations ou subventions, il est relevé le retrait de la Ville de La Chaux-de-Fonds du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ).

L'économie réalisée s'élève à CHF 158'750.-.

Les commissaires insistent sur la nécessité de disposer, avec l'introduction de la norme MCH2, d'une vision précise des cotisations et subventions payées par la Ville dans le cadre de l'élaboration du budget.

150 – Transports

Une péjoration sensible est attendue en raison du report de charges prévu pour la participation au pot commun de financement des transports publics (compte 36140100), de l'ordre de CHF 380'000.- selon la clé de répartition actuelle, 1,8 million selon le projet du Conseil d'Etat (cf. Rapport Financement cantonal des transports publics).

Plusieurs participations sont remises en cause:

- arrêt de la subvention de la liaison bus entre le Val-de-Travers et Les Ponts-de-Martel;
- renoncement au soutien aux abonnements Onde Verte Junior (CHF 80.- / an / abonnement);
- non-reconduction du soutien accordé à Pro Vélo;
- diminution de la cotisation pour le projet de covoiturage et à Mobility.

Un(e) commissaire relève que ces choix sont dommageables pour la favorisation des modes de transports alternatifs à la voiture. Il faut cependant relever que le financement de la phase 3 du projet covoiturage se fera via le fonds de projet de Centre Jura.

125 – Affaires régionales et relations extérieures

La chargée des relations extérieures et de la coopération quitte le service. Par conséquent, le chef de service demeure le seul collaborateur.

Des prestations seront immanquablement abandonnées suite à ce départ, mais le chef de service insiste sur la nécessité de se focaliser sur les aspects relationnels avec les partenaires de la Ville, afin d'optimiser la visibilité de La Chaux-de-Fonds au niveau cantonal et surtout fédéral ainsi qu'en Région Bourgogne-Franche-Comté.

Services techniques

MM. Schneider et Soria

701 – Services techniques

Les nombreux remaniements d'organigramme intervenus ces dernières années ont nécessité la création d'un centre spécifique pour les Services techniques, qui sont aujourd'hui devenus un service à part entière.

Les montants proviennent essentiellement du centre 700 (Administration des travaux publics), mais la création du centre 701 a également été l'occasion de désenchevêtrer certaines activités, en particulier au niveau de l'entretien des routes et chemins (compte 31410010).

En effet, l'entretien constructif est désormais imputé au centre 701, alors que l'entretien courant dépend de la Voirie (centre 710).

712 – Constructions nouvelles

La modification du montant de la taxe d'équipement va déployer ses effets progressivement durant l'année 2016.

Les montants restent totalement dépendants des constructions ou transformations effectivement réalisées durant l'exercice et sont, de ce fait, difficiles à budgéter.

720 – Station d'épuration (STEP)

La récente taxe fédérale sur les eaux usées, pour financer les investissements initiaux des installations traitant les micropolluants implique une nouvelle charge de CHF 351'000.-, soit CHF 9.- par habitant raccordé (compte 31990130).

Perçue directement par la Confédération en vertu de la modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux), cette taxe perdurera jusqu'à la mise en service du traitement des micropolluants à la STEP.

Le caractère géologiquement sensible de notre région ainsi que les impacts des rejets sur la Ronde et le Doubs, cours d'eau transfrontalier, plaident pour que la STEP bénéficie pour ces installations d'une subvention de l'investissement initial par la Confédération et le Canton à hauteur de 90 %, laissant ainsi environ un million à charge de la Ville.

Vis-à-vis de la taxe décrite ci-dessus, les travaux seraient amortis en l'espace de trois à quatre ans. Ceci plaide pour leur réalisation rapide, raison pour laquelle un crédit d'engagement est sollicité pour l'étude de l'avant-projet de traitement des micropolluants.

La diminution, voire l'abandon, du transport et du traitement des boues d'épuration du Val de Morteau est également abordé. Avec l'évolution du cours de l'euro, ces prestations ont perdu en rentabilité au fil des années. Il a finalement été décidé d'abandonner ce marché.

Investissements Services techniques

Les investissements des Services techniques sont répartis sur de nombreux centres:

- 450 (Ecole obligatoire – Bâtiments) pour les études de génie civil relatives aux murs de soutènement sur le site du collège de la Promenade;
- 521 (La Charrière, terrains, pistes, halles) pour la réfection des revêtements situés à l'entrée du Parc des Sports;
- 701 pour la réfection des trottoirs et la correction du débouché de la route de la Combe-à-l'Ours dans le giratoire du même nom (à ce titre, un(e) commissaire s'interroge sur la nécessité de ces travaux en regard de l'amélioration apportée à la fluidité du réseau routier dans ce secteur);
- 710 pour la subvention d'entretien des trottoirs privés et le projet d'assainissement de l'axe Crêt-Manège, y compris le pont et la voie ferrée des CJ. Projet sensiblement redimensionné en fonction des contraintes financières;
- 712 pour les nombreuses finalisations de projets urbains (Orée-du-Bois, Eplatures-Grise, quartier Le Corbusier, Endroits et place de la Gare) et pour l'entretien constructif des routes, qui sera également sensiblement redimensionné compte tenu de la situation financière.

Plusieurs crédits d'engagement liés à la STEP et au plan général d'évacuation des eaux (PGEE), financés par des taxes, apparaissent aux centres 720 et 721.

Secteur bâtiments et logements

Dans le cadre de la réorganisation de plusieurs services de l'administration communale, une restructuration des activités liées aux bâtiments et au logement a été entreprise.

Cette réorganisation se concrétisera dès le 1^{er} janvier 2016 par la création d'un Service des bâtiments et du logement, qui regroupera le Service d'architecture et des bâtiments (SAB) et la Gérance communale.

Cette démarche délicate de fusion s'est réalisée avec la participation de l'ensemble des cadres des deux services, compte tenu des impacts forts sur le travail des quelque 60 collaborateurs concernés.

Plusieurs raisons ont conduit à cette fusion de services.

D'une part, les "cœurs de métier" du SAB et de la gérance sont proches, voire identiques. Une complémentarité entre équipes peut être réalisée, permettant ainsi un lissage des pointes d'activités, notamment pendant les vacances scolaires ou aux termes légaux des baux à loyer.

Une diminution de 2,5 EPT est attendue d'ici à fin 2016, par le jeu des départs naturels, et suite à la décision de l'actuelle cheffe de la Gérance communale de réorienter sa carrière.

Les exigences comptables liées à MCH2 plaident également en faveur d'un rapprochement des deux entités, puisque certains biens versés au patrimoine administratif – et donc gérés par le SAB – demandaient des compétences propres à la gérance, compte tenu des prestations de location. Il y a donc, globalement, un désenchevêtrement des patrimoines administratif et financier.

Un organigramme du nouveau service est présenté en annexe au présent rapport.

200 – Service des bâtiments

Rien à signaler

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

L'augmentation sensible des charges est due au transfert de cinq bâtiments publics (Abattoirs, Ancien-Stand, Maison du Peuple, Usine électrique et ancienne Auberge de jeunesse) dans le patrimoine administratif (PA) et, de ce fait, du centre 213 (Bâtiments d'utilité mixte) au centre 201.

210 – Gérance – secrétariat

Compte tenu de la réorganisation du service, la répartition des recettes est considérablement modifiée, à savoir que les honoraires de gérance pour le patrimoine financier (PF) augmentent et que les honoraires pour le PA diminuent.

211 – Bâtiments locatifs

Avec MCH 2, les règles relatives à l'imputation des travaux immobiliers sur le compte d'exploitation ou d'investissement ont été modifiées.

Désormais, seuls les projets "rentables sur la durée de vie de l'investissement" peuvent être passés en investissement. Cela signifie que l'entretien lourd (toitures, façades, volets,...), qui n'apporte qu'une plus-

value ponctuelle, doit être effectué dans le cadre du budget d'exploitation. Les immeubles Nord 197-199, Succès 25-29 et Fritz-Courvoisier 27 sont principalement concernés pour 2016.

Ainsi, la charge liée aux travaux de gros entretien est augmentée de CHF 1,48 mio. par rapport au budget 2015 (compte 34304000).

Cette augmentation de charges est compensée par le prélèvement du solde des deux réserves pour réparations de bâtiments (réserve pour la rénovation du parc immobilier et pour l'entretien du parc), dont MCH 2 imposait la dissolution. Il est à relever qu'à compter de l'exercice 2017, cet important apport financier disparaîtra, laissant ainsi présager un excédent de revenu bien moindre qu'aujourd'hui.

212 – Parkings

Les parkings propriété de la Ville sont intégralement au PF (Halle Volta, Hôpital et Numa-Droz).

Les différentes charges (entretien courant, déneigement, électricité,...) ont été réévaluées sur la base des exercices précédents.

213 – Bâtiment d'utilité mixte

Ce centre est dissout et les montants y relatifs ont été affectés au centre 201 (bâtiments divers d'utilité publique) pour le PA.

230 – Bâtiments industriels

Ce centre concerne les immeubles Paix 152 et Crêt-du-Loche 9 ainsi que le site de la scierie des Eplatures, tous versés au PF.

Le compte 34090010, relatif aux intérêts PF, est en grande partie dû au site de la scierie.

240 – Domaines

Comme pour le centre précédent, seuls des biens versés au PF figurent aux domaines (vignes et baux à ferme).

250 – Foncier

Deux comptes ne sont pas encore évalués pour l'heure, les décisions y relatives figureront dans le règlement communal à valider.

Investissements bâtiments et logements

Les investissements prévus au centre 201 concernent:

- la mise en conformité des ascenseurs de la tour Espacité du point de vue des normes incendie, la charge étant partiellement à la Ville dans le cadre d'une convention signée avec le propriétaire;
- le rattrapage d'entretien d'œuvres d'art, avec un effort particulier prévu pour la sculpture située à la place du Tricentenaire;
- le Collège industriel, abritant la bibliothèque, au niveau de la toiture et des fenêtres situées en façade ouest, la nécessité de ces travaux étant accrue en raison des risques de dégradation des collections de la bibliothèque abritées dans les combles du bâtiment;
- les Abattoirs, pour des travaux urgents, qui pourront être compensés par la dissolution d'une partie de la réserve prévue à cet effet;
- la Maison du Peuple, du point de vue de la mise en conformité des issues de la salle et du renouvellement du mobilier (tables et chaises), arrivé en fin de vie.

D'autres investissements concernant le secteur bâtiments et logement sont répartis dans divers centres:

- 450 (Ecole obligatoire – Bâtiments) pour divers travaux à entreprendre sur les bâtiments "modernes" du collège Numa-Droz, dont la réalisation date d'il y a bientôt 40 ans;
- 514 (Musée des Beaux-Arts) pour diverses installations techniques, dans le cadre de l'assainissement du musée;
- 560 (Cultes) pour la réfection du crépi de deux façades du temple des Eplatures qui sera compensée par la dissolution de la réserve prévue à cet effet;
- 730 (Service des Espaces verts) pour libérer les montants retenus à titre de garantie relative aux travaux effectués sur les serres du centre horticole et solder ce chantier;
- 740 (Cimetière et centre funéraire) pour divers petits travaux d'infrastructure.

A noter également l'achat d'un véhicule pour la conciergerie, afin d'éviter l'utilisation de véhicules privés pour des transports parfois encombrants ou salissants.

770 – Géomatique

M. Soria

Une réduction importante des charges de personnel est réalisée, compte tenu du non-remplacement du géomaticien, qui permet de réduire la dotation de 2,375 EPT à 1,7 EPT.

Le Service de la géomatique se consacrera donc principalement, à court terme, à entretenir les bases de données géographiques existantes, tout en réduisant drastiquement le nombre de ses mandats ou de développements nouveaux à l'attention des autres services.

Il est également relevé que le Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN), pendant cantonal du Service de la géomatique, n'a pas comme mission de réaliser des mandats pour les collectivités communales et qu'une externalisation des prestations réalisées par le Service de la géomatique impliquerait un coût au moins aussi élevé que celui du service. Dès lors, le maintien d'un socle d'activités apparaît absolument indispensable.

Cela est également relevé par un(e) commissaire, qui rappelle que la qualité des prestations géomatiques en ville de La Chaux-de-Fonds est largement supérieure à d'autres villes suisses de tailles équivalentes ou supérieures et que, plus que d'être un luxe, cette qualité apporte une réelle plus-value pour de nombreux services.

Chancellerie et Contrôle des habitants

Mme Honsberger et M. Castioni

100 – Conseil général

Les subventions (compte 36360010), qui comprennent la Fondation Winterthour / La Chaux-de-Fonds et les versements aux partis politiques, ont été diminuées.

110 – Conseil communal

Outre les réductions dans le domaine des cotisations (voir ci-dessus sous SARRE), la participation financière à des publications traitant de la Ville de La Chaux-de-Fonds (compte 31020600) a été diminuée.

121 – Chancellerie

Il est relevé l'intitulé du compte 31200200 (Ne pas utiliser), qui correspond en réalité à des frais de chauffage et éclairage, comme le compte 31200250.

130 – Contrôle habitants – Etat civil

La situation de ce centre est péjorée par le compte 42100110 (Emolument – Permis de séjours étrangers), qui voit son budget réduit de CHF 90'000.- par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse est due pour deux tiers à l'abandon, dès le 1^{er} janvier 2016, d'un émolument de CHF 10.-, jusqu'ici perçu à chaque délivrance de permis.

Le contrôle des habitants a constaté que le respect des règles liées à la détermination du domicile légal pose parfois problème, dans la mesure où l'inscription en résidence secondaire implique de ne pas avoir son centre de vie principal dans la commune concernée et que certains cas d'inscription en résidence secondaire semblent être avant tout motivés par la volonté des personnes concernées de ne pas être assujettis fiscalement à La Chaux-de-Fonds.

Dès lors, le contrôle des habitants a clarifié les critères relatifs à l'acceptabilité de la résidence secondaire dans les cas limites et incite les personnes indûment inscrites en résidence secondaire à régulariser leur situation, voire engage des démarches complémentaires pour imposer la domiciliation.

Cette procédure est saluée par les commissaires, qui voient là une démarche cohérente par rapport à la préservation des recettes fiscales de la Ville.

Les commissaires saluent globalement l'effort intense consenti, à tous les niveaux de l'administration communale, pour préserver une situation financière acceptable pour l'exercice 2016, tout en minimisant les réductions de prestations offertes par la Ville à ses citoyens.

Le rapporteur
Marc Arlettaz